



SERMON

SUR LA

SECTION XXXVII.

DU

CATECHISME.

*De l'Excellence, de la Nature & des Parties de
l'Oraison Dominicale.*

COMME les choses les plus nécessaires à la vie temporelle sont aussi les plus communes dans le monde; par exemple, l'air, l'eau, le feu, les grains, les fruits, & les chairs sont d'une nature qu'on les rencontre dans tous les climats, au lieu que les perles & les diamans, l'or & l'argent & autres semblables espèces, qui ne servent qu'à l'ornement ou à la commodité de la vie, ne se trouvent qu'en peu d'endroits seulement, d'où il les faut tirer avec peine, la nature les y aiant comme cachées & ensevelies; Il en est de même de la disposition de l'Ecri:

Tome III.

a

ture sainte, le second & le plus parfait enseignement de la bonté & de la sagesse du Createur; car il s'y trouve des choses dont la conoissance n'est pas absolument necessaire à la vie celeste, mais elles s'y trouvent en peu de lieux, & encore le plus souvent envelopées & cachées comme en des mines profondes, d'où on ne les peut avoir qu'en sondant avec une attentive & subtile meditation, au lieu que les verités absolument necessaires à salut s'y rencontrent partout, si clairement exposées à notre veüe, qu'il n'est pas possible d'entrer, tant soit peu dans ces divins Livres, que l'on ne les y remarque incontinent.

La priere est de ce caractère, c'est un exercice infiniment necessaire à la pieté, sans laquelle il n'est pas possible, ni d'avoir communion avec Dieu, ni d'exercer la charité envers nos prochains, ni de jouir d'aucune solide consolation dans nos ames; Aussi voiez-vous que Dieu nous en a semé les enseignemens dans tout le corps de ses Écritures, dans le Vieux & dans le Nouveau Testament, & presque dans tous les livres de l'un & de l'autre; Il ne s'est pas contenté de nous en donner le commandement, de nous en montrer les dispositions,

de

Sur la SECTION XXXVII. 3

de nous en représenter les fruits, il nous en a proposé une infinité d'exemples, les oraisons des personnes qu'il a le plus chèrement aimées. Il a même daigné nous en prescrire un formulaire, nous dictant de sa propre bouche les paroles que nous avons à lui présenter.

A peine sauriez-vous mettre le pié dans aucun lieu de ces saintes & divines Ecritures, que vous n'y découvriez quelque enseignement touchant la *Prière*, que vous n'y rencontriez aussi-tôt ce pain quotidien de l'ame fidèle; Vous en avez vû l'expérience, *Mes Freres*, dans les trois *Dimanches* précédens, où notre *Catechisme* a puisé des Ecritures tout ce qu'il nous a enseigné, & de l'objet auquel nous devons adresser nos prieres, & des conditions & préparations qu'il y faut apporter; Maintenant il poursuit cette riche matiere, & entreprend l'exposition de cette *oraison* que le Seigneur Jesus nous a donnée, présupposant comme une chose claire & indubitable, qu'elle doit être la regle de toutes nos prieres, n'y ayant nulle apparence d'en chercher d'autre, vû la bonté & la sagesse souveraine du Maître qui nous a enseigné celle-ci.

Mais avant que de venir à l'exposition

de l'*Oraison*-même, il emploie ce *Dimanche* entier à nous parler de l'occasion qui mût le Seigneur à nous dicter cette *Priere*, de son excellence, de sa nature, & des parties dont elle est composée; car d'abord il nous représente que l'ignorance de nos entendemens est si extrême, que nous ne savons pas reconoitre de nous-mêmes ce qui est desirable d'avec ce qui ne l'est pas, ce qui est véritablement bon, d'avec ce qui ne l'est qu'en apparence; de sorte que si nous suivions notre fantaisie dans les prieres que nous presentons au Seigneur, nous serions en danger de lui demander à toute heure, ce qui nous est le plus nuisible; c'est pourquoy Dieu a daigné y pourvoir, selon son infinie bonté & sa souveraine sagesse, nous instruisant pleinement dans ses Écritures de la vraie nature des choses, nous montrant celles que nous devons désirer & celles que nous devons fuir & détester, celles qui sont véritablement ou dignes ou indignes de nos vœux; Et outre une infinité d'autres exemples & enseignemens qu'il nous en a donnés, il a particulièrement prescrit à ses disciples sous le Nouveau Testament un certain formulaire de *Priere*, où il comprend, avec une brieveté & une clarté admirable,

tous

tous les Points que nous pouvons & devons demander ; car les Saints Evangelistes nous recitent , que le Seigneur Jesus , durant les jours de sa chair , étant en quelque lieu en prieres , comme il eut achevé , quelcun de ses Disciples l'ayant supplié de les enseigner à prier ainsi que Jean avoit enseigné ses Disciples , il leur donna cette forme de priere , leur commandant de prier ainsi , * *Notre Pere , qui és dans les Cieux , & ce qui suit , comme vous l'avez entendu reciter à l'enfant.*

Or quant à l'excellence de cette *Oraison* , outre l'Auteur qui nous l'a donnée , de la main duquel il ne sort rien qui ne soit tres-accomplí , la chose le montre assez elle-même , pour peu d'attention que vous apportiez à l'examiner. *Premièrement* , si vous considerez la substance & le fonds même de cette *Oraison* , vous verrez qu'elle est si parfaitement accomplie , à cet égard , qu'on ne sauroit trouver aucune chose digne des vœux d'un homme sage & vertueux , qui ne soit compris sous quelcun de ses articles ; Car toutes les demandes que nous pouvons faire à Dieu , se rapportant à deux chefs , ou à la possession de quelque bien , ou à la déli-

S E R M O N

vrance de quelque mal, l'un & l'autre se trouve exactement & pleinement exprimé dans cette Priere.

Quant au *premier* il y a de deux sortes de biens, les *uns* qui regardent la vie spirituelle & celeste, les *autres* la corporelle & terrestre. Tous les biens de la premiere sorte sont compris dans les trois premiers articles, où nous demandons à Dieu, *que son Nom soit santifié, que son Règne vienne, que sa volonté soit faite*; Car si nous obtenons cela de Dieu, qui ne voit que, par ce moien, nous aurons abondamment, & nous, & les autres hommes pour qui nous prions, tous les biens spirituels que l'on peut désirer, & la conoissance des choses celestes, qui est contenuë dans la santification du *Nom* de Dieu, & toutes les graces de la vraie vertu & pieté, comprises sous l'exécution de la volonté de Dieu; & *enfin* les joies & les consolations de la conscience, & la gloire de l'immortalité clairement signifiées par le *Règne de Dieu*? Et quant aux biens temporels qui regardent l'usage de la vie présente, nous les demandons au Seigneur, autant qu'il nous est permis de les désirer là où nous le prions de *nous donner aujourdui notre pain quotidien*? Quant aux maux; on les considère

Sur la SECTION XXXVII. 7

en deux manières, ou à l'égard du tems, ou à l'égard de leur nature. A l'égard du tems, ils sont ou présens ou à venir, les *premiers*, qui nous pressent & nous travaillent déjà, les *seconds*, qui nous menacent seulement; Nous demandons d'être délivrez des *premiers*, quand nous prions le Seigneur *de nous pardonner nos pechez*, & nous requerons d'être preserverz des *derniers* là où nous le prions de *ne nous point induire en tentation, & de nous délivrer du malin*.

A l'égard de sa nature le mal est aussi de deux sortes, l'un de coulpe & l'autre de peine, nous demandons d'être exemptez de l'un & de l'autre, en priant Dieu qu'il nous *remette nos pechez*, & qu'il *ne nous induise point en tentation*; Car nous *quitter nos pechez*, c'est ne nous point punir pour les fautes que nous avons commises; Et nous *garantir de la tentation*, c'est nous empêcher de tomber à l'avenir dans des fautes semblables. En un mot le peché qui est, ou le corps, ou la cause de tout mal, nous nuit en deux manières, *premièrement*, en ce qu'il nous rend criminels devant Dieu & dignes de sa colere, *secondement*, en ce qu'il exerce sur nous une tyrannie horrible, abusant de nos *membres* pour offenser Dieu. Nous

demandons l'exemption du *premier mal* dans l'article de la remission des pechez, & la délivrance du *second* dans l'article de la tentation.

Mais si vous considerez l'ordre & la disposition de l'*Oraison Dominicale*, que se peut-il imaginer de plus beau & de plus parfait? car le bien étant avant le mal, en toutes façons, puis que le mal n'est qu'une privation du bien, n'a-ce pas été le trait d'une tres exquise sagesse de ranger dans les quatre premiers lieux les articles qui demandent le *bien*, & de mettre ensuite dans les deux derniers, ceux qui rejettent le *mal*. De plus, puis qu'entre les biens, ceux qui regardent l'esprit & la vie celeste sont incomparablement plus nobles, plus nécessaires, plus grands & plus étendus que ceux qui se raportent au corps & à la terre, se peut-il rien dire de plus raisonnable que l'ordre que suit l'*Oraison Dominicale*, demandant *premierement* les biens celestes & éternels, & *ensuite* les terrestres & temporels, & employant trois articles pour les *premiers*, au lieu qu'il n'y en a qu'un seul pour les *derniers*? semblablement, puis qu'entre tous les maux les pires sont, sans difficulté, les maux de coulepe, les afflictions

Sur la SECTION XXXVII.

& les souffrances n'étans des maux qu'autant qu'elles s'y raportent, n'est-ce pas encore une disposition merveilleusement convenable de n'avoir expressement demandé dans cette *Oraison*, que la délivrance des premiers, y sous-entendant seulement les seconds, parce que nous ne les devons fuir & avoir en horreur, qu'entant que ce sont, ou des fruits ou des marques du peché? Que si vous examinez l'expression, & comme, on parle dans les Ecoles de la Rhétorique, l'*élocution* de cette *Priere*, les paroles & les phrases auxquelles elle est conceüe, que sauriez-vous vous imaginer de plus riche, de plus magnifique & de plus propre à un tel sujet? La premiere perfection du langage e'est la clarté. Toute cette *Oraison* est conceüe en des termes si clairs & si faciles à ceux qui sont tant soit peu versez dans l'Ecole de Dieu; c'est-à-dire, dans les saintes Ecritures, que les plus petits la peuvent comprendre; Et néanmoins sous cette écorce si douce, & qui se laisse si familièrement manier à toutes sortes de gens, elle cache des sens tres-exquis & pleins d'une profonde sagesse. Si vous regardez légèrement ces mots, *Ton Nom soit sanctifié, Ton Règne vienne*, & les autres suivans, que le peut-il dire

de plus simple & de plus intelligible? Si vous les penetrez jusqu'au fonds, que peut-on entendre de plus docte & plus plein de mystères? car, je vous prie, considerez un peu avec quel art admirable ils sont choisis.

Les biens spirituels que nous demandons dans ces articles ont deux qualitez, l'une, qu'ils servent à la gloire de Dieu, & l'autre, qu'ils contiennent notre salut & notre souverain bonheur; car la conoissance & persuasion des proprietéz & de la nature de Dieu, la sujétion à son Empire, & l'exécution de sa volonté, sont d'un côté la gloire du Seigneur, & de l'autre le salut de l'homme; de sorte qu'ils peuvent être exprimez & signifiez en deux diverses manières, par des noms qui regardent ou Dieu ou nous; Or le Seigneur les a ici exprimez en la première, & non en la seconde sorte; car il nous fait demander à Dieu que *son Nom soit santifié*, que *son Règne viene*, que *sa Volonté soit faite*, & non qu'il nous donne la foi, la sainteté & l'immortalité, bien qu'au fonds ce soit une même chose; Et il en a ainsi usé, pour nous apprendre, que ce qui nous doit principalement plaire dans le bien, ce qui nous le doit faire le plus ardemment désirer, n'est pas le fruit & l'utilité que nous en tirons, mais la gloire qui

Sur la SECTION XXXVII. 17.

Quien revient à notre Créateur; C'est là où il élève nos cœurs, en bannissant cette basse & mercenaire affection, naturelle aux autres hommes, de n'aimer le bien qu'autant qu'il leur est utile, Jesus-Christ veut que nos ames aillent beaucoup plus haut, & que volans au dessus d'elles-mêmes, elles s'attachent immédiatement à ce qui est de plus beau & de plus noble dans le bien, savoir, le raport qu'il a au service de Dieu. Ce que vous devés souhaiter *premièrement* & sur toutes choses, si vous êtes véritablement sage & bon Chrétien, n'est, ni le bonheur de votre prochain, ni le votre même; mais la gloire de votre commun Seigneur; Qu'il régne & qu'il soit conu, adoré & obéi par tout, quoi que vous puissiez devenir pour ce qui vous regarde.

Voiez encore avec quelle sagesse est exprimée la demande des biens temporels. *Donne-nous aujourd'hui notre pain quotidien;* car les biens de cette sorte étans desirables, non pour le luxe, mais pour la necessité seulement, le Seigneur les comprend sous le mot de *pain* qui signifie, non les superfluités & les excez, mais les alimens necessaires à la vie, & parce que nous n'en avons besoin, ni de beaucoup, ni pour long-tems, il nous res-

ferre

terre dans les legitimes bornes de la raison, ne nous faisant demander que *du pain, & pour ce jourdai seulement.*

Quant à la brieveté requise dans toutes les formes du langage, mais particulièrement dans les prieres & requêtes que nous presentons à nos Superieurs, combien est-elle admirable dans cette *Oraison*, qui en soixante & tant de paroles, & non davantage, comprend tres-parfaitement tous les souhaits dignes d'une ame Chrétienne ! O excellent chef-d'œuvre de la divine sagesse ! qui a pû renfermer tant de grandes choses dans un si court espace, & les exprimer si nettement, que le discours, pour être extrêmement court, ne laisse pas d'être infiniment clair.

Pensez, *fidèles*, combien nous devons être soigneux d'apprendre, de dire, & de méditer une si parfaite *priere*, de l'enseigner à nos enfans, de l'avoir incessamment au cœur & dans la bouche. Le seul *Nom de Jesus-Christ* qui en est l'Auteur, nous y oblige déjà assez de soi-même ; Car si nous sommes curieux de savoir les compositions des grands hommes, sur tout de ceux du sang desquels nous sommes descendus, quelle affection & quel zèle ne devons nous point avoir

avoir pour cette *Oraison* conçue & dictée par ce Souverain Prophete de l'Eglise, le Roi des siècles, le Seigneur de Gloire, la sagesse du Pere Eternel & l'unique salut des hommes, le Prince de notre vie, le Chef dont nous sommes les membres? En la disant nous sommes assurez de ne rien demander qui ne soit digne & des oreilles de Dieu & de la bouche d'un fidèle, qui ne soit & tres-agréable à la Majesté devant laquelle nous comparoifions, & tres-utile pour le salut de nos ames; de sorte que si nous faisons cette *priere*, avec la foi, l'attention & l'humilité convenables, nous pouvons revêtir une tres-certaine confiance d'être exaucez.

Mais ce qui a été prouvé en general de toutes les prieres, qu'elles se doivent faire avec une singuliere attention & respect, se doit, sur toutes choses, pratiquer dans celle-ci. *Fidèles*, donnez-vous garde de la profanation de ceux qui la recitent legérement & sans respect; Souvenez-vous que ce sont des paroles conçues par l'entendement du *Fils unique de Dieu*, prononcées par sa bouche sacrée, recommandées à ses chers Apôtres, & par eux diligemment consignées dans leurs écrits, afin qu'elles demeurent à jamais

jamais dans son Eglise. Pensez, que dans cette sainte *Oraison* il n'y a rien d'inutile ni de superflu, qu'il n'y a pas un petit mot, qui ne soit plein de quelque mystère; vous le reconnoîtrez aisément par l'exposition que vous en entendrez dans les Dimanches suivans, où le *Catechisme* examinera par le menu, chacun des articles dont elle est composée.

Pour cette heure, afin de déduire le tout avec ordre, il divise ces six articles; (car il y en a autant) en deux ordres, l'un de ceux qui regardent la gloire de Dieu simplement, l'autre de ceux qui concernent notre bien & notre avantage: Il met dans le *premier* ordre les trois premiers articles, où nous demandons à Dieu premièrement, que *son Nom soit sanctifié*, secondement que *son Règne vienne*, & enfin que *sa volonté soit faite en la terre comme au Cielz*. Il range dans le *second* les trois articles suivans, où nous prions Dieu premièrement, de nous donner *notre pain quotidien*, en second lieu, de *nous pardonner nos pechez*, & en troisième lieu, de *ne nous point induire en tentation*. Il n'y a rien de difficile en cela; chacun voiant assez qu'en effet les trois premiers articles touchent l'intérêt du Seigneur,

& les trois suivans, le notre; seulement nous est ici proposée une question par le *Catechisme*, s'il est permis de demander à Dieu quelque chose dont il ne nous revienne nulle utilité? La réponse qu'il y fait peut être renfermée en trois *Points*. Le premier est qu'au fonds & en effet nulle des choses que nous demandons au Seigneur ne regarde pas tellement sa gloire, qu'elle ne soit aussi utile à notre salut; car comme nous l'avons déjà touché ci-dessus, nous avons évidemment part dans la *sanctification de son Nom*, dans *l'avenement de son Règne*, & dans *l'exécution de sa volonté*, que nous lui demandons; Mais je dis en second lieu, que c'est la disposition de sa volonté, & non la nature des choses-mêmes, qui a lié ensemble les interets de sa gloire & ceux de nôtre salut; car il ne laisseroit pas d'avoir dans l'Univers la gloire qui lui est dueë, quand mêmes nous n'aurions point de part à son salut; d'où il résulte qu'encore que ces choses soient jointes en effet, elles peuvent néanmoins être séparées dans notre pensée.

C'est donc ce que nous devons faire, quand nous demandons ces trois articles au Seigneur (comme nous le dit notre *Catechisme*

chisme en troisième lieu) détachant notre esprit de nos propres intérêts, & ne pensant uniquement qu'à ceux de Dieu; car nous devons tellement affectionner la gloire de ce grand Dieu, que si elle étoit incompatible avec notre salut; En ce cas nous devrions plutôt renoncer à notre intérêt qu'au sien, & nous résoudre à nous voir plutôt malheureux, que Dieu deshonoré; Et c'est là qu'il faut rapporter cet admirable souhait de l'Apôtre dans le chapitre 9. des *Romains*, qui jugeant qu'il y auroit moins de gloire à Dieu de le sauver que de convertir toute la nation des Juifs, *désire, si la chose étoit possible, d'être anathème pour eux, de perdre la part qu'il avoit au Royaume de Jesus-Christ, pourvu que Dieu fût glorifié par la conversion d'un si grand peuple; Mais quant aux choses qui regardent notre bien & salut, la condition en est un peu différente; Car comme il n'est pas possible que Dieu nous les donne, qu'il ne lui en revienne de la gloire, aussi ne nous est-il pas permis de les demander, sans les rapporter à Dieu, comme à leur véritable fin, Nous désirons le pain de cette vie, la remission de nos pechez, la délivrance de la tentation, non seulement, parce que ce sont*

des choses nécessaires à notre bien, mais aussi principalement, parce que ce sont des moyens de mettre, de plus en plus, en évidence la bonté & la puissance de Dieu à la gloire de son grand Nom.

Mais outre ces six articles, il faut remarquer que l'*Oraison Dominicale* en contient encore deux autres, un court *Exorde* en ces mots *Notre Pere, qui es aux Cieux, & l'Epilogue* ou la *conclusion*, en ceux-ci, *car à toi est le Règne, la Puissance & la Gloire aux siècles des siècles, Amen.* L'*exorde* adresse notre voix à Dieu, & le rend attentif & favorable à nos vœux, en lui représentant l'assurance que nous prenons de sa bonté & de sa puissance, le tenans pour notre *Pere* celeste; L'*Epilogue* est comme le comble & la couronne de toute l'*Oraison*, donnant à Dieu la gloire qui lui appartient, d'être le *Roi Eternel* & le *Souverain Seigneur* de toutes choses. Ainsi voyez-vous que cette divine *Priere* contient huit *Parties* en tout, un *Exorde*, six *Demandes* dont les trois premières regardent le *Seigneur*, & les trois dernières nos personnes, & la *conclusion*; Nous aurions maintenant à entrer dans l'exposition de la première *Partie*. Mais parce que le *Catechisme* ne la traite que dans le *Dimanche* suivant, se

contentant de nous faire voir dans celui-ci comme le plan de cet ouvrage sacré, nous emploierons ce qui nous reste de tems à vous représenter *deux enseignemens*, qui se peuvent tirer de cette considération générale de *l'Oraison Dominicale*.

Le premier est, que nous ne devons présenter les prières de notre Religion à aucun autre qu'à Dieu; car puis que cette *Oraison* en est la règle, selon l'ordonnance de Jésus-Christ à ses Apôtres, * *Vous donc priez ainsi*, il est évident que nous sommes obligés d'adresser nos prières précisément à celui à qui celle-ci s'adresse. Or elle s'adresse à Dieu & non à aucun autre; il s'en suit donc que nos oraisons, pour être saintes & légitimes, ne doivent être présentées qu'à celui qui est Dieu, & non par conséquent, aux Saints *trépassez*, qui quelque relevés qu'ils soient dans le Roiaume celeste, ne sont néanmoins, après tout, que de pures & de simples créatures; Mais ce *Point* a été amplement traité dans son lieu.

L'autre, que nous avons ici à apprendre est, que la vraie & légitime dévotion, est de prier pour les *fidèles* qui vivent encore, sans être obligé particulièrement & directement à prier pour les *trépassez*; Car si nous de-

* *Matth. 6. 9.*

vions

vions ce service aux morts, quelle apparence y a-t-il que Jesus-Christ notre Souverain Docteur en eût oublié l'article dans une *Oraison* qu'il a donnée à ses Apôtres, pour être comme le *Canon* & la règle de leurs offices, & de laquelle il a dit expressément, *priez ainsi*? Je ne veux point examiner pour cette heure, si vous ne faites pas une chose superflue, vaine & inutile, quand vous priez pour les morts; Il me suffit de dire qu'alors vous ne priez pas de la maniere que l'a ordonné le Maître; car, en quel endroit de sa *règle* trouvez-vous qu'il nous ait, ou prescrit, ou insinué seulement ce soin que vous avez des *trépassés*. Je voi bien qu'il m'y donne ordre d'étendre ma charité sur mes frères, & de ne la pas renfermer toute entiere en moi-même, puis qu'il me fait prier, non point pour moi, mais pour nous, qu'il me fait demander, non mon pain, mais nôtre pain; qu'il me fait souhaiter, non que Dieu me délivre, mais qu'il nous délivre de tentation.

Mais aussi est-il évident que ceux pour qui il nous fait prier ont part au *pain* que nous mangeons & aux *Tentations* qui nous sont livrées; que ce sont par consequent des personnes vivantes, les esprits des défunts, étans dans une condition où ni les *Tenta*

tions de l'ennemi, ni les *besoins* de cette vie n'ont plus de lieu. C'est d'oc sortir de la règle de Jesus-Christ, que de prier pour eux, c'est un service irrégulier, fondé sur la fantaisie des hommes, & non sur l'institution du Maître, une charité indiscrete & heteroclite, qui donne sans besoin, qui dispense ses devoirs, sans jugement.

Mais si cette *Priere pour les morts* n'a point de fondement dans l'*Oraison Dominicale*, n'en auroit-elle point au moins dans quelcun des passages des saintes Ecritures? *Chers Freres*, elle se trouve aussi peu dans les autres Doctrines de Dieu qu'en celles-ci. Nous avons un tres-grand nombre de prieres dans les Livres du Vieux & du Nouveau Testament. Mais il ne s'y en trouve aucune de cette nature adressée à Dieu *pour les morts*. Nous y avons l'histoire de la mort de diverses personnes, & du deuil de leurs parens & amis, & des devoirs qu'on leur rendoit après leur trepas; Mais cet office pour le repos de leurs ames ne se rencontre nulle part. *Abraham* y enterre *Sara*. *Jacob* y pleure *Joseph* le croiant mort, *Joseph* & ses freres y mènent deuil sur *Jacob*, les *Israélites* embauvent *Joseph* & le mettent dans un cercueil

cercueil; *David* y ^a regrette tendrement *Absalom* son fils, & souhaitant de le pouvoir racheter par sa mort, il s'afflige pour l'enfant qu'il avoit eu de *Bersabée*, mais bien loin de prier pour lui après sa mort, il se leva de son Jûne & cessa de prier, dès qu'il le sût mort; Et dans le Nouveau Testament les fidèles ^b emportent *Saint Etienne* après sa mort, l'ensevelissent & mènent grand deuil sur lui, ^c ils lavent *Tabitha* après son décez: mais ni dans ces occasions, ni dans d'autres semblables, nous ne lisons point qu'ils aient prié pour les morts. Si cette Priere étoit aussi nécessaire qu'on le prétend, quelle apparence, ou que les fidèles d'alors l'eussent omise, ou que l'Ecriture, qui est si soigneuse de nous proposer les exemples de leur pieté, n'eût fait mention, quelque part, de leur devotion à cet égard? *S. Paul* dans la premiere aux *Thessaloniens* ^d touche brièvement nos devoirs, quand quelqueun des notres vient à mourir, il nous défend de nous attrister par excez, il nous commande de nous consoler l'un l'autre, par l'esperance de la resurrection; Des Prieres pour les morts il n'en dit rien, s'il les eût

b 3

a 2. *Sam.* 12. 20. b *Act.* 8. 2. c *Act.* 9. 37.d 1. *Thessal.* 4. 13. &c.

crû légitimes, comment les eût-il oubliées dans cet endroit? & où est celui de nos *Adversaires* qui traitant ce passage, n'en fit mention & ne conseillât aux parens des défunts de convertir en *Prieres* pour le repos de leur ame, les larmes & les soins qu'ils sacrifient inutilement à leur propre deuil? Dans le 15. de la premiere aux Corinthiens il dispute de la resurrection, & allégué divers argumens pour la prouver, mêmes jusques à l'abus de quelques-uns qu'il note en passant, qui étoient batisez pour les morts; En conscience, si la *Priere pour les Trepassez* eût été alors l'une des dévotions communes & publiques de l'Eglise, ne s'en fût-il pas servi sur un tel sujet? Or la verité est néanmoins qu'il n'en dit rien, non plus qu'ailleurs.

Mais nos *Adversaires* destituez d'*Ecritures* véritablement *Canoniques*, mettent en avant les * *Apocryphes*, un second livre des *Maccabées*, pièce qui n'a jamais été reconnüe par la Synagogue, rejetée par l'Eglise primitive des quatre premiers siècles, & au fonds pleine de tant d'inepties & de contradictions, qu'il est étonnant que l'on veuille lui donner rang entre les livres divins, Cet auteur donc aiant recité, que certains

* 2. *Maccab.* 12. 46.

Juifs aiant été défaits à la guerre, par un jugement de Dieu justement indigné contre eux, de ce qu'ils avoient violé sa Loi, en touchant & prenant des choses consacrées aux idoles, dit que *Judas*, dès qu'il eut découvert leur faute, fit une collecte de douze mille drachmes d'argent, & l'envoia à *Jerusalem*, pour offrir en sacrifice pour le péché; Ce que cet *Ecrivain*, selon son ignorance ordinaire, interprète avoir été fait pour les *morts* & pour leur resurrection, concluant que c'est une sainte & salutaire pensée de prier pour les *morts*. Mais ce n'est que la conjecture de cet homme; car quant à *Judas* & aux *Juifs* qui firent faire cette oblation à *Jerusalem*, leur intention étoit toute évidente d'obtenir par ce service, que le crime de ces gens n'attirât aucun malheur sur la Congregation d'*Israël*, comme avoit fait autrefois celui d'*Acan*; Et quand mêmes le jugement de cet Auteur meritoit quelque consideration, il ne serviroit pourtant de rien à nos *Adversaires*, puis que les prieres qu'il approuve regardent la resurrection, comme il le dit expressément, au lieu que celles de l'*Eglise Romaine* se rapportent au *Purgatoire*.

Ils alléguent ensuite que les *Peres*, com-

me on les appelle, ont prié Dieu pour les *morts*; Et je ne nie pas que cet abus ne soit tres ancien parmi les Chrétiens; car dès la fin du second siècle il paroît dans *Tertullien*, & il alla toujours en se fortifiant, jusques à ce qu'enfin il prit pié dans toutes les parties de l'Eglise Chrétienne, nonobstant les remontrances de quelques uns qui s'y opposèrent dans le quatrième siècle, & qui au lieu d'être écourez, furent rejettez avec aigreur, & mêmes enrôlez par *Epiphane* au nombre des heretiques.

Mais il faut là-dessus considerer deux choses, l'une est qu'il nous suffit que les vrais & premiers *Peres* du Christianisme, les *Apôtres* & les *Prophetes* n'ont point prié pour les *morts*, ce qu'ont fait les autres, ne pouvant ni ne devant être la regle de notre foi suffisamment fondée sur la Parole de Dieu. L'autre est, que quoi qu'il soit au reste de ces prieres que les Anciens faisoient pour les *morts*, du moins est-il tres-évident, qu'elles étoient infiniment differentes de celles dont l'Eglise Romaine commande aujourd'hui l'usage; Car les premiers *Peres* qui paroissent tachent de cet abus, prient Dieu generalement pour tous les *morts* decedez en la profession de la pieté; pour les *Patriarches*, pour les

les Prophètes, Prêcheurs, Évangélistes, Martyrs, Confesseurs, pour les Apôtres, & généralement tous les Saints, sans mêmes oublier la Sainte Vierge Marie, comme nous l'apprenons, & par les anciennes Liturgies publiées, bien que faussement, sous les noms de S. Jaques, S. Basile & S. Chrysostome & par S. Epiphane * qui traitant de cette matière tranche nettement, que l'on prie pour les Juifs, les Peres, les Patriarches, les Prophètes, Apôtres, Évangélistes, & Martyrs, pour séparer le Seigneur Jesus-Christ du rang des hommes, par cet honneur qu'on lui fait.

Que diriez-vous qu'il y en a quelques-uns, comme S. Chrysostore entr'autres dont la charité est si exorbitante, que de prier aussi pour les dannez? Extravagance qui trouve de l'appui dans les contes que font quelques vieux auteurs, de Thecla & de S. Gregoire, dont celle-là tira de l'enfer, par ses prieres, l'ame d'une nommée Falconille, & l'autre celle de l'Empereur Trajan. Comment donc nos Adversaires n'ont-ils point de honte d'alléguer de telles prieres, pour fonder les leurs, qui en sont infiniment éloignées? Car il est clair qu'ils tiendroient pour ridicule & extravagant celui qui prie-

roit

* Epiph. heres. 75. p. 911.

roit aujourd'hui, ou pour les *Saints* ou pour les *dannez*, & si nonobstant l'autorité de ces grands exemples, ils ont bien osé abolir l'usage de telles *prieres*, les trouvant sans aucun fondement, soit dans la Parole divine, soit dans la raison, pourquoi se fâchent-ils de ce que nous rejettons les leurs qui ne sont pas mieux fondées?

Mais cette diversité des *Prieres* anciennes d'avec les modernes paroît encore bien clairement dans leurs autres circonstances; car, au lieu que ceux de *Rome* demandent pour les *morts*, la remission des peines temporelles des pechez qu'ils ont commis, & leur sortie de ce feu *fabuleux* qu'ils nomment communément *Purgatoire*, les Anciens prioient Dieu de ressusciter leurs *morts* de bonne heure, souhait évidemment fondé sur la réverie de plusieurs des Premiers & des plus celebres *Peres*; que les ames des fidèles, au sortir de cette vie, étoient sequestrées dans un certain lieu où elles attendoient en repos la resurrection de leur corps; l'heure de laquelle étant venue, ils estimoient que Jesus-Christ ressusciteroit les *morts*, non tous à une seule fois, mais les uns après les autres, dans l'espace de *mille ans*; de sorte qu'ils supplioient le Seigneur pour leurs

leurs

leurs morts, qu'il daignât les relever des premiers.

Toute cette fantaisie paroît clairement dans les Livres de *Tertullien*, & dans ceux de *S. Ambroise*, & c'est de là qu'est venue cette *Oraison* étrange que nos *Adversaires* ont retenuë dans leur *Messe*, où ils prient Dieu de se souvenir de ceux qui les ont precedez, avec le signe de la foi, & qui dorment le sommeil de paix; paroles qui conviennent fort bien à cette vieille rêverie de l'état des ames dans le lieu de *Sequestre*, jusques au jour de la resurrection, mais repugne évidemment à la moderne invention du *Purgatoire*, qui fait, non dormir, mais brûler les ames pour qui elle prie; & les met, non dans un doux sommeil, mais dans un feu aussi ardent que celui de *l'enfer*, qui les tourmente si vivement, que quelques stupides & insensibles qu'on les puisse feindre, il n'y a nul moien qu'elles s'y endorment.

J'estime donc que cet abus de *prier pour les morts*, a pris son origine de la passion que la perte des personnes chères cause ordinairement; car comme l'excez de la douleur emporte quelquefois les personnes affligées, à embrasser & à toucher les morts qu'elles regrètent, à parler à eux, de même
que

que s'ils entendoient encore leurs voix , à verser des larmes, & jeter des bouquets de fleurs sur leurs cercueils & tombeaux; Ainsi y a-t-il apparence qu'elle leur y faisoit aussi répandre des *Prieres*, & que ne pouvant leur faire aucun bien réel, ils évaporoient leur deuil en souhaits, inutiles à la vérité, pour le salut des morts; mais utiles en quelque façon, pour le soulagement des vivans, qui satisfaisoient en quelque sorte leur affection & leur deuil par ces vains services, & c'étoit la vraie cause qui produisoit l'abus que *S. Paul* remarque, & qu'il taxe sourdement dans la première Epître aux *Corinthiens* de ceux qui étoient batizés pour les morts. Mais ces *Prieres*, qui n'étoient que de simples exhalaisons de la douleur des personnes affligées, furent prises ensuite pour des offices de piété envers les *défunts*; chacun s'en servoit pour témoigner qu'ils ne portoient pas moins d'amour à leurs *morts* que les autres; Et c'est pourquoi vous voiez que les plus anciens prient premièrement pour les *Apôtres*, les *Prophetes* & les *Martyrs*, parce que de tous les serviteurs de Dieu, il n'y en a point à qui nous devions tant d'affection qu'à ceux-là.

Les *Chiliastes* ou *Millenaires* dont nous

VENONS

venons de toucher l'erreur, ne manquèrent pas d'approprier cet abus à leur opinion. Depuis, les Docteurs de l'Eglise s'étant mis à philosopher sur ces *Prieres*, en abolirent une partie, savoir, celles qui se faisoient pour les *Apôtres* & pour les *Martyrs*, jugeant que c'étoit outrager ces grands hommes de prier pour eux, puis que, selon toute apparence & raison, ils vivoient & triomphoient avec Jesus-Christ; Ils ne laissèrent donc ces *Prieres* que pour ceux qu'ils estimoient attendre encore la resurrection, dans les lieux souterrains, & cette opinion qui vit encore parmi les *Grecs* & les *Ethiopiens*, s'étant finalement éteinte dans l'Eglise d'Occident, ceux de Rome, qui voioient que la *Priere pour les morts* leur étoit infiniment utile, en abolissant cette premiere rêverie qui en étoit autrefois le fondement, en substituerent une autre, savoir, la créance du *Purgatoire*, fort moderne & fort particuliere, n'ayant été établie par loi publique, qu'en l'année de Christ 1439. seulement au *Concile de Florence*, & encore entre les seuls *Latins*, tous les *Chrêtiens* de la Communion des *Grecs*, des *Moscovites* des *Armeniens* & *Abyssins* la rejettans constamment jusqu'à ce jourd'hui, aussi bien que nous.

Je

Je dis donc que puis que la *Priere pour les morts* est si douteuse & si incertaine, puis qu'elle a si souvent changé de face & de fondement entre les Chrétiens, un siècle la pratiquant d'une façon & les autres d'une autre route différente, puis que nos *Adversaires-mêmes* ont expressément rejeté & anathematizé quelques-uns de ses anciens fondemens, c'est en vain qu'ils nous en allèguent l'exemple, cette même variété qui s'y remarque, montrant assez que ce n'est nullement une institution Apostolique.

Qui ne voit donc que dans cette incertitude, le meilleur & le plus sûr est de nous tenir à l'Écriture sainte, nous contentans des *Prieres* qu'elle nous a commandées, dont elle nous a donné & des préceptes & des exemples si authentiques? Et que c'est une pure témérité de nous condamner comme coupables de sacrilege & d'herésie, sous ombre que nous rejettons de notre Religion cette dévotion mortuaire, qui n'est ni ordonnée ni recommandée dans aucun lieu des divines Écritures, & qui s'étant élevée de si foibles & abjets commencemens, a enfin, par le laps du tems, introduit diverses erreurs & superstitions parmi les Chrétiens, au grand deshonneur de Dieu,

&c

Sur la SECTION XXXVIII. 31

& à l'irreparable scandale de ceux de dedans & de dehors ? *Chers Freres, Dieu nous fasse la grace de perseverer à jamais dans cette sainte resolution de ne rien présumer hors de sa Parole, & de tenir pour anathème quiconque voudra nous prêcher outre ce qui nous a été evangelisé par ses bienheureux Apôtres. Amen.*



SERMON

S U R L A

SECTION XXXVIII.

D U

CATECHISME.

*Sur ces mots, Notre Pere, qui es
aux Cieux.*

Comme Dieu a imprimé en sa *Loi*, par laquelle il parle à nous, certaines marques de sa divinité, qui ne se trouvent en aucune autre *Loi* quelle qu'elle soit, de même